

La check-list pour réussir son recrutement en alternance

**Vous souhaitez recruter en alternance ?
Sécurisez votre processus en suivant les phases clés du recrutement.**

Les avantages d'un recrutement d'alternant :

- Une formation de l'alternant à la culture de l'entreprise
- Un salarié non comptabilisé dans les effectifs
- De nouvelles compétences en lien avec les évolutions technologiques
- Un regard neuf sur vos pratiques
- Un futur salarié fidélisé

DÉFINIR LES BESOINS DE L'ENTREPRISE ET DES CHAMPS DE L'ALTERNANCE

Définir les besoins RH de l'entreprise et les qualifications pour cerner les contours du poste à pourvoir.

Identifier les missions et objectifs du poste.
Il faut donc préciser :

- Son titre/intitulé exact
- Sa position dans l'organigramme de l'entreprise
- Ses missions principales
- Son lieu de travail
- Ses conditions de travail
- Ses conditions de rémunération et avantages sociaux

Bien que le référentiel des compétences se co-construit avec le CFA/Organisme de formation, il convient de penser les missions qui seront attribuées à l'alternant.

- Déterminer et formaliser les missions à confier à l'alternant
- Repérer les compétences-clefs à maîtriser par l'alternant
- Identifier les savoirs que devra lui transmettre son maître d'apprentissage/tuteur en entreprise
- Définir les interactions de l'alternant en interne et en externe à l'entreprise
- Définir les perspectives de formation et d'évolution du poste dans le temps
- Préciser les niveaux de responsabilité du poste à pourvoir
- Évaluer les résultats et le retour sur investissement attendu à l'issue de la formation de l'alternant

TROUVER LA FORMATION EN RAPPORT AVEC LES MÉTIERS DE VOTRE ENTREPRISE

Une fois les compétences recherchées définies, vous devez identifier la formation adéquates.

- Le titre
- Le contenu
- La section de la formation

Ces éléments doivent correspondre au mieux aux métiers de l'entreprise et ses besoins de qualification professionnelle.

Le choix de l'organisme de formation et sa complémentarité avec l'activité de l'entreprise influe également sur le déroulement de l'alternance. En charge du suivi pédagogique de l'alternant en son sein, l'entreprise doit en effet assurer une liaison constante avec l'organisme de formation.

La check-list pour réussir son recrutement en alternance

CHOISIR LE BON TUTEUR / MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le choix du tuteur qui encadre l'alternant est un point capital de la réussite d'un recrutement en alternance.

- Tout au long de sa période d'alternance en entreprise, l'alternant est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage ou tuteur.**
Ce dernier est garant des indicateurs :
 - Du suivi et de l'évaluation du parcours de l'alternant dans l'entreprise
 - De gestion de la relation avec l'organisme de formation
- Le choix du tuteur doit être fait au sein des salariés qui se sont portés volontaires pour cette charge au sein de l'entreprise.**
- Le maître d'apprentissage et/ou tuteur doit justifier d'un diplôme ou titre au moins équivalent à celui préparé par l'alternant et justifier de plusieurs années d'expériences professionnelles en rapport avec la formation préparée.**

La sélection de ce dernier dans l'entreprise doit être évaluée sur :

- Sa capacité à transmettre ses compétences,
- Sa capacité à mettre en place l'évaluation de son alternant
- Sa capacité à assurer le suivi en lien avec l'organisme de formation
- Sa bonne connaissance de l'entreprise et ses process

Passé la période d'intégration, l'alternant acquiert plus d'autonomie mais le tuteur doit continuer à suivre les principales étapes de son alternance.

SE FAIRE CONSEILLER SUR SON RECRUTEMENT EN ALTERNANCE

L'entreprise qui cherche à recruter en alternance dispose d'un ensemble d'acteurs conseil en charge de l'informer et l'orienter dans sa recherche d'une formation adaptée à ses métiers et ses objectifs de développement.

- L'OPCO Santé qui a pour rôle de :**
 - Informer ses entreprises adhérentes sur les modalités de mise en place des formations en alternance
 - Enregistrer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation auprès de la DGEFP dès leur signature et via les dépôts par employeurs sur les webservices
 - Financer les contrats via les fonds redistribués par France Compétences

Pôle emploi et Missions Locales qui ont pour rôle :

- L'intervention dans le processus de recrutement en alternance en offrant les services de ses conseillers pour informer les employeurs sur l'offre existante
- L'orientation et l'information des jeunes sur les différents métiers
- La publication des offres d'alternance

CFA (Centre de formation d'apprentis) et les OF (Organisme de formation) qui interviennent également dans :

- La définition de la formation la plus appropriée présente sur son territoire